

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Juin 2026

L'an 2026, le 25 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ROUSSET PAGNOD Anne-Véronique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2026

Présents : Mmes : GAVILLON Cécile, GESSAT Marie-Sophie, JACQUARD Virginie, PINTELON Annelies, ROUSSET PAGNOD Anne-Véronique, MM : CHARTIER Michel, MANDRA Rodolphe, STEEN Johannès.

Pouvoir(s) : JACQUARD Virginie pour SOULIÉ Stanislas.

Absent(s) : SOULIÉ Stanislas.

- Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2026 : à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : GESSAT Marie-Sophie.
- Ajout d'un point à l'ordre du jour : désignation d'un membre pour le SIRP (en lien avec la démission de BOUCHÉ BEAUDETTE Audrey et de BEAUDETTE Tristan) : GESSAT Marie-Sophie.
- Désignation d'un délégué à la MARPA : JACQUARD Virginie.
- Désignation d'un suppléant à la MARPA : STEEN Johannès.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour des points ci-dessus.

- **Délocalisation de la Mairie** :

Mmes PINTELON Annelies et JACQUARD Virginie ont visité l'ancien local de la Poste où Mme La Maire avait émis son souhait d'établir la Mairie, lors du conseil municipal du 05 Juin dernier.

Elles ont également pu rencontrer l'institutrice du village, Mme Sandra MALICHARD. À la suite de cela, elles ont compris l'importance du fait de garder la garderie périscolaire dans les locaux de ce qui est aujourd'hui la Mairie adossée à l'école, du fait de ses infrastructures adaptées aux enfants et installées (ex : salle de classe, cantine, toilettes), et de façon à éviter que les enfants ne soient obligés de traverser la route passagère et dangereuse qui sépare le local de l'ancienne Poste, de l'emplacement actuel de la Mairie.

Mais, elles n'ont pas donné un avis favorable dans leurs explications auprès du conseil présent, pour que le nouvel emplacement de la Mairie soit l'ancien local de la Poste. Elles ont proposé la libération des 2 logements existants de part et d'autre de la Mairie : l'un où sont logés les BEDET, et l'autre où vit une jeune femme venant d'accoucher et qui vit seule (je n'ai pas son nom). Ceci pour réinvestir de l'espace pour l'Ecole et la Mairie, qui en manquent l'une et l'autre actuellement. Elles ont préparé un courrier (sans l'envoyer) pour faire une demande en ce sens à la Préfecture (à vérifier). Ces explications n'ayant pas été jugées satisfaisantes par les autres membres du conseil municipal, le vote pour que soit délocalisé la Mairie dans l'ancien local de la Poste, a été voté à la majorité, sauf par Mme JACQUARD Virginie et M. SOULIE Stanislas (qui avait donné son pouvoir pour s'opposer à ce vote).

Bonne nouvelle : Les 4000,00 € de tables en bois prévues pour être installées derrière la mairie, vont pouvoir être récupérés par la Mairie. Le fabricant a accepté d'annuler la commande.

- **Tarif Garderie Périscolaire :**

Mme La Maire ayant proposé le tarif de 1,20 € la demi-heure, tarif devant être appliqué dès la rentrée de septembre 2026 : le vote a approuvé cette mesure à l'unanimité.

Mme la Maire a également proposé que soit offert un bon d'achat de 70 € aux familles lors de la naissance d'un nouveau-né. Même chose comme cadeau aux anciens.

Résultat : voté à l'unanimité.

- **Délégation de pouvoirs du conseil municipal :**

La délibération du 28 mars 2026 avait donné délégation au Maire pour la durée du mandat conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, mais délibération qui avait besoin que soient précisé les points suivants :

1- Accepter les dons et legs **qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.**

Voté à l'unanimité.

2- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 1000 €.

Voté à l'unanimité, mais pour une limite fixée à 500 €.

Questions diverses

- **Assainissement :**

Mme JACQUARD Virginie et M. STEEN Johannès ont contacté la section Urbanisme de la Com com, pour avoir des renseignements. Ils ont également contacté les DUMANOIR à Presly qui ne veulent rien faire. Mme La Maire leur a conseillé de se renseigner pour obtenir des subventions, notamment auprès de Cher Ingénierie Territoire (CIT), qui

pourrait nous aider à chiffrer, avec un maître d'œuvre, si c'est d'utilité publique ? Quels sont les travaux envisageables ? Les coûts ?...

- **Projet de Maison de la Sorcellerie :**

Se renseigner auprès de Mme Coustenoble / Terrain, local ? (Je dois l'appeler prochainement). Savoir comment récupérer des containers que l'on pourrait installer sur l'ancien terrain de foot, et qui constitueraient un local pour ce projet. Quelles sont les possibilités / Cadastre ?

- **Débroussaillage :**

GESSAT Marie-Sophie et JACQUARD Virginie sont concernées par cet impératif.

- **Espaces Verts :**

Prévoir une date de réunion pour prendre des décisions suite à la réception des devis demandés auprès des pépiniéristes MELLOTT et BAUCHERY. A voir avec Rodolphe.

Mme Anne-Véronique ROUSSET PAGNOD Maire	Mme Marie-Sophie GESSAT Secrétaire de séance